

BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT,
NOUS VAINCRONS !

RAPPORT NATIONAL ETABLI POUR L'EXAMEN
A MI-PARCOURS DE LA DECENNIE INTERNATIONALE
DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES
ET POUR LA CONFERENCE MONDIALE DE 1994 SUR
LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

YOKOHAMA - MAI 1994

MARS 1994

S O M M A I R E

I) - APERCU GENERAL

- 1.1. Résumé
- 1.2. Contexte et problèmes propres du pays

II)- EVALUATION DES RISQUES

- 2.1. Evaluation des risques de catastrophes naturelles
 - 2.1.1. Sécheresse
 - 2.1.2. Désertification
 - 2.1.3. Inondations
 - 2.1.4. Infestations acridiennes
 - 2.1.5. Epidémies
 - 2.1.6. Tornades et vents violents
 - 2.1.7. Feux de brousse
- 2.2. Evaluation de la vulnérabilité
 - 2.2.1. Vulnérabilité des populations
 - 2.2.2. Vulnérabilité sociale et culturelle
 - 2.2.3. Vulnérabilité des équipements et de l'infrastructure
 - 2.2.4. Vulnérabilité économique et financière

III) ACTIVITES D'ATTENUATION DES EFFETS DES CATASTROPHES NATURELLES

- 3.1. Etat des stratégies et mesures d'atténuation des effets
 - 3.1.1. Création et renforcement des structures institutionnelles de gestion des catastrophes
 - 3.1.2. Adoption et mise en oeuvre d'une réforme agraire et foncière
 - 3.1.3. Elaboration et mise en oeuvre d'un programme National de gestion des terroirs
 - 3.1.4. Elaboration et mise en oeuvre d'un plan d'action national pour l'environnement
 - 3.1.5. Elaboration et mise en oeuvre de schémas régionaux d'aménagement du territoire

- 3.1.6. Elaboration et mise en oeuvre d'un plan national céréalier
- 3.1.7. Elaboration et mise en oeuvre d'un système d'alerte intégré
- 3.1.8. Elaboration et mise en oeuvre d'un plan national de préparation et d'intervention en situation d'urgence en cas de catastrophe
- 3.1.9. Elaboration et mise en oeuvre d'un programme national de formation, d'éducation et de sensibilisation sur la prévention des catastrophes et la gestion des programmes de secours d'urgence
- 3.1.10 Elaboration, adoption et mise en oeuvre d'une stratégie nationale et un plan d'action (1991-1995) pour le renforcement du rôle des femmes dans le développement
- 3.1.11 Elaboration et application d'un code du travail visant la protection des travailleurs.
- 3.2. Problèmes.

IV.- ALERTE

- 4.1. Système d'observation, de prévision et d'alerte
- 4.2. Problèmes

V.- COOPERATION INTERNATIONALE

VI.- EVALUATION GLOBALE ET ACTIVITES FUTURES AU TITRE DE LA DECENNIE

- 6.1. Objectifs et réalisations
- 6.2. Prévisions et projets pour la seconde moitié de la décennie

CONCLUSION.

I - APERCU GENERAL - RESUME

1.1 Résumé

Tout au long de l'histoire, partout dans le monde l'homme a fait face à des persécutions, à des guerres et à des catastrophes naturelles. Aujourd'hui, à l'orée du XXI^e siècle, l'homme n'est pas encore parvenu à dompter les forces de la nature et demeure impuissant devant les catastrophes naturelles. Le droit à la vie, la destinée de nombreux pays du monde développé comme en développement est déterminé par les phénomènes climatiques et géologiques. Face à ces bouleversements climatiques naturels l'on assiste à des bouleversements sociaux, politiques et économiques dont les effets insidieux tendent à l'anéantissement de l'homme et de son environnement. Il y a aujourd'hui trop de catastrophes de toutes sortes et des situations d'urgence complexes avec d'énormes implications néfastes sur la communauté internationale entière.

L'Afrique de par sa situation géographique et historique a été longtemps considérée à tort ou à raison comme le continent le plus stable géologiquement. Pourtant, elle connaît depuis des décennies des catastrophes naturelles dont les effets entravent considérablement son développement socio-économique.

Le Burkina Faso en particulier à l'instar de plusieurs pays sahéliens est le théâtre depuis les deux dernières décennies de plusieurs catastrophes naturelles dont les plus fréquentes sont sans conteste la sécheresse, les inondations, les feux de brousse et les épidémies.

Toutes ces catastrophes sont responsables de multiples problèmes écologiques, économiques, psychologiques et sociaux. Elles constituent également de véritables facteurs à l'effondrement de l'activité économique du pays. Des mesures préventives et d'atténuation novatrices des effets des catastrophes consolidées par des stratégies appropriées de gestion des catastrophes doivent être définies et mises en oeuvre pour assurer et promouvoir le progrès économique et social de notre pays. En particulier, une attention particulière sera portée sur le rôle significatif des femmes dans le processus du

développement et notamment dans la préservation de l'environnement et d'un développement écologiquement durable. Une concertation au niveau national, régional, continental et mondial s'avère plus qu'indispensable si toutefois le souci majeur demeure la réduction et la prévention des catastrophes qui frappent l'Afrique, les pays en développement et le monde entier.

C'est dans ce contexte que se situe la Décennie Internationale de la prévention des catastrophes naturelles et la conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles dont le thème "Pour un monde plus sûr au 21ème siècle" reflète les principales interrogations et préoccupations du moment.

1.2 Contexte et Problèmes Propres au Pays

Pays enclavé situé au coeur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso (ex Haute-Volta) a une superficie de 274.000 Km² et une population d'environ 9.000.000 habitants. La densité est l'une des plus fortes de l'Afrique de l'Ouest avec 33 habitants au Km². Le climat tropical de type soudanien alterne deux saisons : une longue saison sèche (octobre-avril) et une saison des pluies (mai-septembre). Les conditions écologiques très variables sont peu favorables à l'agriculture et à l'élevage qui constituent les principales ressources.

Sur le plan économique, la décennie des années 1980 a été globalement positive pour l'économie du Burkina Faso malgré les contraintes de la continentalité, de la persistance des aléas climatiques, la dégradation de l'environnement et les nombreux changements politiques et sociaux. Le Burkina se range parmi les pays les moins développés avec un produit intérieur brut d'environ 290 \$ par habitant.

Les services sociaux de base sont insuffisants et l'espérance de vie à la naissance ainsi que le taux de scolarisation restent désespérément bas.

Depuis plus de deux décennies déjà, le Burkina Faso a été durement frappé par de graves sécheresses successives (en 1972-1973, 1983-1984 et récemment en 1990-1991) qui ont conduit à des déficits céréaliers importants avec des conséquences dramatiques sur la vie des populations, et du bétail, l'une des principales sources de nourriture et de revenu des agriculteurs. L'impossibilité d'accès à l'eau potable conjuguée au manque de céréales ont entraîné l'éclosion de nombreuses épidémies (choléra) et l'accroissement des maladies diarrhéiques et des carences nutritionnelles au sein des populations sinistrées.

Outre ces sécheresses successives, l'on a enregistré de graves inondations sporadiques, des infestations d'acridiens, des incendies et des feux de brousse dont les manifestations drastiques ont affecté la population, la production agricole, l'élevage et d'une manière générale l'économie nationale.

Compte tenu de l'acuité de ces problèmes sur les populations rurales et de la nécessité de leur trouver des solutions efficaces et durables, les autorités ont inscrit le renforcement de la sécurité alimentaire comme un des objectifs prioritaires de la politique de développement du pays. Une meilleure gestion de ressources naturelles renouvelables et de l'environnement doit contribuer à atteindre de l'objectif de sécurité alimentaire.

Toutefois, le pays se heurte aux problèmes de moyens financiers nécessaires à l'exécution de projets et programmes de développement ainsi définis, facteurs limitants de la réalisation de l'objectif prioritaire de sécurité alimentaire.

Au plan national, la prise de conscience de l'importance des problèmes environnementaux et l'intégration des catastrophes dans les plans nationaux de développement se concrétisent chaque jour davantage et se traduisent par des mesures gouvernementales d'organisation et de réglementation en la matière. De même, la création d'ONG et d'associations nationales et locales vient corroborer cette volonté politique affirmée.

II. EVALUATION DES RISQUES

2.1 Evaluation des risques de catastrophes naturelles

Les principales catastrophes survenues au Burkina Faso ou susceptibles de l'être sont de deux origines :

* Naturelle

- la sécheresse
- la désertification
- les inondations
- les orages et vents violents
- les infestations d'acridiens
- les épidémies
- les feux de brousse et autres incendies.

* Anthropique

- la désertification
- les accidents de grande ampleur
- les guerres et conflits sociaux
- les migrations de populations : réfugiés, rapatriés, migrants internes
- la pollution
- les feux de brousse

2.1.1 Sécheresse

De l'inventaire de ces risques, il ressort que la sécheresse et les inondations sont les aléas naturels les plus destructeurs. En effet, au cours des dernières décennies, le Burkina est devenu très vulnérable à la sécheresse. Celle-ci frappe des régions entières, mettant en danger la vie des milliers de personnes et de bétail aggravant ainsi l'insécurité alimentaire.

Le Burkina a été affecté par trois grandes sécheresses : l'une en 1972-1973, l'autre en 1983-1984 et la dernière en 1990-1991.

De par cette fréquence, on serait tenté d'y voir un cycle répétitif de la sécheresse tous les dix ans. La fréquence, l'étendue et les pertes socio-économiques engendrées par la sécheresse font de la sécheresse décidément le fléau le plus destructeur et le plus meurtrier au Burkina Faso.

En effet, les sécheresses au Burkina entraînent des déficits céréaliers importants et engendrent un état sanitaire et nutritionnel très médiocre des populations affectées. Il s'en suit une désorganisation des structures sociales et des pressions inconsidérées sur l'environnement.

2.1.2 Désertification

Les différentes pressions exercées sur les écosystèmes, conjuguées aux aléas climatiques particulièrement rudes en période de sécheresse sont autant de facteurs néfastes accélérant le phénomène de la désertification. L'environnement burkinabè subit une forte dégradation depuis les années 1950 et le pays connaît pratiquement depuis les années 1970 une succession de sécheresses catastrophiques qui se radicalisent et se caractérisent essentiellement par une baisse générale de la pluviométrie d'environ 200 mm par an par rapport à la moyenne est une érosion considérable des sols (10 à 35 T/ha/an dans le plateau central).

Cette crise écologique prend des formes dramatiques dans certaines zones du pays et se manifeste également par :

- une destruction constante et parfois accélérée de l'environnement ;
- une crise énergétique aiguë ;
- une baisse de la production agricole ;
- une stagnation voire une régression du produit intérieur brut.

L'exploitation irrationnelle des ressources naturelles dans un système écologique devenu très fragile a déclenché un processus de destruction en chaîne de notre environnement.

Les facteurs d'ordre physique ou agro climatique

La sécheresse endémique vécue par le Burkina à l'instar des autres pays du sahel est à l'origine du déséquilibre écologique général dont les manifestations patentes se traduisent à travers:

*** Le recul de la pluviométrie annuelle**

Depuis plusieurs décennies déjà la pluviométrie dans l'ensemble des pays du Sahel est devenue aléatoire. Les études et observations météorologiques démontrent clairement que les isohyètes par certaines années se déplacent du Nord vers le Sud, signe de durcissement des conditions climatiques. On assiste de plus en plus à une uniformisation des grandes zones agro-écologiques du Burkina Faso, l'isohyète 200 mm jadis au Nord a tendance à passer par le Centre du pays.

*** La destruction du couvert végétal**

Le couvert végétal du Burkina Faso déjà appauvri connaît depuis ces dernières décennies une déforestation vertigineuse liée à la surexploitation et à la coupe abusive du bois qui satisfait plus de 95 % des besoins énergétiques domestiques, aux défrichements agricoles incontrôlés (environ 50.000 ha par an) au surpâturage, à l'élevage extensif et aux feux de brousse qui parcourent tout le pays pratiquement chaque année.

Les facteurs d'ordre anthropique

L'homme quelque soit le milieu où il se trouve, tente de le transformer suivant ses besoins. Ainsi, l'action de l'homme reste la plus déterminante dans la destruction de l'environnement.

Au titre des facteurs anthropiques, on peut retenir :

- La pression démographique (la population du Burkina Faso atteindra 16 millions d'habitants en l'an 2.010) entraîne une réduction des jachères, voire leur suppression dans certaines régions du pays. Cet état de fait implique la surexploitation et la dégradation des sols et des ressources foncières.
- Le phénomène migratoire et les transhumances incontrôlés occasionnent des occupations anarchiques des terres et une dégradation des ressources naturelles entraînant ainsi le plus souvent des tensions sociales.
- Les systèmes inadaptés d'exploitation et de gestion des ressources naturelles : extensification, défrichements anarchiques, cultures itinérantes sur brûlis, coupe abusive du bois, système foncier coutumier inadapté aux réalités actuelles (morcellement des terres, conflits divers sur le droit de propriété, etc.) et feux de brousse.

2.1.3 Inondations

Perçues comme un paradoxe dans un pays sahélien comme le Burkina Faso, notre pays connaît cependant des inondations lors des grandes poussées de pluies exceptionnelles. Elles se produisent plus fréquemment dans les parties Centre, Ouest et Sud et affectent les bas fonds et les plaines irriguées tout au long des grands fleuves du pays.

Les occupations anarchiques et les exploitations incontrôlées de ces plaines inondables (forte pression démographique en raison de la fertilité des terres) fragilisent ces sites et les rendent vulnérables aux effets dévastateurs des inondations.

En effet, en cas de fortes pluies, le drainage et l'écoulement des eaux sont entravés par l'accumulation des ordures et des habitations de fortune implantées dans les lits de rivières, ce qui provoque les inondations catastrophiques. Les récentes inondations survenues en août-septembre 1992 ont affecté essentiellement deux provinces du Centre et du Centre-Nord du pays et entraîné des pertes en vies humaines et des dommages considérables en biens matériels et infrastructurels. Plus de 2.000 personnes sans abri et de dégâts matériels d'environ 1 milliard de francs CFA non dévalué ont été enregistrés.

2.1.4 Infestations acridiennes

L'infestation acridienne a toujours été un grand fléau. Depuis des décennies, les invasions périodiques de déprédateurs ont dévasté les campagnes en provoquant la famine et semant la désolation dans les foyers. De par sa position géographique, entouré par des pays porteurs de dépôts d'oothèques, le Burkina n'est guère à l'abri des attaques acridiennes. Les risques de manifestations des sauteriaux et des chenilles en particulier sont observés dans la zone Nord du pays, zone d'attaque privilégiée à la faveur des trous de sécheresse. A titre d'exemples pour la campagne agricole 1993/1994, la situation phytosanitaire a conduit le Burkina à traiter environ 250.000 ha de superficies infestées. En 1992/1993 les superficies infestées étaient estimées entre 400.000 à 500.000 ha.

2.1.5. Epidémies

Les risques d'épidémies (choléra, rougeole, méningite et maladies diarrhéiques) sont partout présents sur l'ensemble du territoire. Ces épidémies sont essentiellement dues au manque d'hygiène, d'éducation sanitaire en assainissement et aux altérations de l'environnement. Le déclenchement des épidémies entraîne une interruption partielle ou totale des services du milieu particulièrement des services vitaux tels que l'approvisionnement en eau potable, la production et la

distribution des aliments, l'absence du système d'élimination des déchets. L'expansion et la gravité des maladies infectieuses s'expliquent partiellement par les sécheresses avec leur cortège de raréfaction de la nourriture et de l'eau potable.

En effet, celles-ci entraînent :

- une hyper concentration humaine et animale autour des mares et points d'eau, ce qui est générateur d'un environnement insalubre.
- une migration des populations infectées et infestantes à la recherche de l'eau et de la nourriture. Ce nomadisme est aussi dévastateur de la flore et de la faune que générateur d'insalubrité.
- Une diminution des moyens de défense de l'organisme par la malnutrition et la dénutrition.

Malgré les efforts du Gouvernement et la participation communautaire dans le cadre de l'exécution des programmes nationaux de soins de santé primaires, les besoins en santé de la population restent insatisfaisants.

2.1.6 Tornades et vents violents

Les risques météorologiques connus au Burkina Faso sont essentiellement les tornades suivies d'inondations et les vents violents. Les services Météo s'appuient essentiellement sur les données obtenues et analysées durant une période déterminée sur la situation atmosphérique et climatique ; c'est à travers les variations de l'évolution du climat et du temps que la Météo alerte et détermine l'imminence de la venue d'un phénomène présentant un risque. Les dommages potentiels causés par les risques météorologiques ont été évoqués dans les inondations.

2.1.7 Feux de brousse et autres incendies

Parmi la litanie des catastrophes qui ont secoué le continent africain et le Burkina Faso en particulier, les feux de brousse ont occupé une place importante dans la vie de la société. Au Burkina Faso, les feux de brousse ont fait de nombreuses victimes et des dommages (décès, sinistrés, sans abris et nombreux dégâts économiques). Les feux de brousse dévorent chaque année plus de 50 % du territoire national. Ils compromettent ainsi les productions céréalière, forestière et pastorale, appauvrissent les terres culturales et accentuent les effets de la sécheresse. Les feux de brousse entravent non seulement la régénération du couvert végétal mais favorisent également le ruissellement des eaux de surface engendrant ainsi l'érosion des sols.

Les causes fondamentales des feux de brousse quoique multiformes reposent essentiellement sur les pratiques ancestrales de type traditionnel de cultures sur les feux coutumiers et rituels et souvent sur l'ignorance et parfois sur l'irresponsabilité de certains individus qui ne mesurent ni la portée ni les conséquences de leurs actes.

Au Burkina Faso, le risque de feux de brousse est quasi-permanent, couvrant toute la période de la saison sèche (9 mois). Bien que les feux couvrent la majeure partie du pays, le risque s'intensifie principalement dans les régions de l'Ouest et du Sud qui sont encore plus vulnérables du fait qu'elles constituent les zones d'accueil des flux de migrants internes venant du plateau central et du Nord.

En échange, les provinces sahéliennes du pays sont moins sujettes aux feux de brousse en raison d'une part de la prise de conscience effective du danger et d'autre part du fait qu'il n'y a presque rien à brûler.

Enfin, dans certaines régions telles qu'au Yatenga, au Sanmatenga et au Sourou, les feux de brousse ont été maîtrisés et l'on observe partout une nette régression de ce fléau.

2.2 Evaluation de la vulnérabilité

2.2.1 Vulnérabilité des populations

Les populations rurales dans la plupart des états africains et dans les pays en développement demeurent très vulnérables par rapport à la multitude des catastrophes qui frappent notre planète. Le premier cas de vulnérabilité évidente des populations réside dans le fait même que face à toutes ces catastrophes, l'homme demeure encore impuissant dans le domaine de leur prévision.

Même les pays les plus développés qui possèdent une technologie de pointe en matière de prévision des catastrophes naturelles n'ont toujours pas la maîtrise totale de la périodicité, de l'ampleur de ces divers fléaux qui engendrent de nombreux préjudices socio-économiques et même politiques sans égal.

Les populations du Sahel burkinabè (Nord du Burkina) restent malgré tout vulnérables aux sécheresses répétitives alors qu'elles devraient en être aguerries. Cependant, l'on constate une amplification du phénomène migratoire pendant les périodes de grande sécheresse. Ces migrations anarchiques et incontrôlées des populations sinistrées de la sécheresse affectent directement la structure et la répartition des populations à l'intérieur des zones de départ et d'accueil. Elles sont par ailleurs des facteurs de dégradation des milieux bioécologiques encore disponibles et posent à terme des perspectives difficiles de développement durable.

A titre d'illustration de cas de vulnérabilité, il faut souligner qu'environ 10.000 à 12.000 personnes migrent chaque année des zones écologiquement défavorables du Plateau Central et du Nord vers les zones d'accueil plus clémentes de l'Ouest et du Sud du pays. Par ailleurs, on assiste au Burkina à une pénétration de réfugiés étrangers qui accentuent la pression sur les écosystèmes. C'est ainsi que le Burkina Faso abrite sur son territoire depuis 1992 une dizaine de milliers de réfugiés Touaregs suite à des conflits survenus dans certains pays voisins. Toutes ces catégories de populations constituent des groupes vulnérables, auxquels il faut ajouter les enfants, les femmes, les handicapés et les personnes âgées, principales victimes des catastrophes naturelles.

De même, l'exode rural expose les jeunes à des conditions de vie précaires dans les grands centres urbains. Pour la seule ville de Ouagadougou, ce phénomène concerne 12.000 à 15.000 personnes par an.

De la vulnérabilité des femmes en particulier

Les femmes constituent 51,1 % des ressources humaines au Burkina Faso et elles sont les partenaires privilégiés dans les actions de prévention et de réduction des catastrophes naturelles ainsi que dans le développement écologiquement durable.

En effet, la femme joue un rôle important dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles renouvelables et dans l'amélioration du cadre de vie. C'est pourquoi, il est fort compréhensible les mesures prises par les autorités gouvernementales pour lever les obstacles et les pesanteurs socio-économiques et juridiques pour favoriser la promotion et la pleine participation des femmes au processus de développement. C'est ainsi que l'adoption des principaux plans et programmes de développement tels le PANE (Plan d'Action National pour l'Environnement) le plan céréalier et le PNGT (Plan National de Gestion des Terroirs) accordent une priorité à la prise en compte

de la situation socio-économique et culturelle de la femme à différents niveaux. L'on constate dans de nombreuses régions du Burkina que les femmes contribuent à des actions de protection de l'environnement. Des associations locales et nationales des femmes et des ONG féminines s'intéressent à des initiatives de prévention et de réduction des catastrophes et à des actions de développement écologiquement durable. Cependant, le manque d'accès à la terre et la non participation des femmes à certaines structures limitent leur pleine intégration aux actions de développement.

Lors des crises nées des catastrophes naturelles, les femmes sont les principales victimes de par leur statut social et elles portent du même coup des charges et des responsabilités excessives.

2.2.2 Vulnérabilité sociale et culturelle

D'une façon générale, l'état de pauvreté d'ensemble des populations burkinabè (PIB inférieur à 300 \$ par habitant) est un puissant indicateur de vulnérabilité face aux catastrophes.

Sur le plan social, l'on assiste à des mutations profondes de la structure sociale avec l'amplification du phénomène des migrations de la population active notamment les hommes valides abandonnant derrière eux les femmes, enfants et personnes âgées. Il en résulte un appauvrissement croissant des zones de départ (faute de productivité).

Par ailleurs, les liens de solidarité traditionnelle sont altérés face aux difficultés croissantes des populations. De plus en plus l'individualisme prend le pas sur toute autre forme de relation dans les rapports sociaux.

Sur le plan culturel, la vulnérabilité des populations est la plus patente.

En effet, le taux d'analphabétisme atteint 84 % ce qui constitue un frein aux actions de sensibilisation et de mobilisation sociale et ne favorise guère la compréhension des mécanismes environnementaux.

De même, les traditions et coutumes passéistes et rétrogrades et les conceptions anachroniques de la gestion des ressources naturelles chez les populations rurales les conduisent à des pratiques inconsidérées des feux de brousse pour les défrichements et la coupe abusive du bois pour les besoins en bois de chauffe. Ces pratiques contribuent et accélèrent la désertification.

2.2.3 Vulnérabilité des équipements et de l'infrastructure

La vulnérabilité des équipements et des infrastructures par rapport aux catastrophes naturelles n'est plus à démontrer. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer les énormes dommages causés par les inondations et les tornades sur les biens d'équipement (poteaux électriques et téléphoniques) les ouvrages (ponts, barrages, digues, canaux d'irrigation, etc.) ainsi que sur les écoles, dispensaires et maisons d'habitations. Les inondations catastrophiques survenues en août-septembre 1992 dans deux provinces du pays (Bam et Oubritenga) avaient détruit une douzaine de barrages et environ 2000 habitations et des biens divers.

Le type de construction de maisons d'habitation et les matériaux locaux fréquemment utilisés (banco, paille et tiges de chaume) sont particulièrement vulnérables aux inondations, aux vents violents et aux feux de brousse. Par ailleurs, l'absence de normes précises de construction et la non conformité aux règles de l'art dans les dimensionnements des ouvrages d'art (ponceaux, routes, ponts, radiers, etc.) accentuent la vulnérabilité des équipements et des infrastructures.

Les longues périodes de sécheresse ont favorisé les implantations et les occupations anarchiques des sites fragiles inondables le long ou dans les lits asséchés des fleuves. Les conséquences en cas d'inondation sont les dommages énormes sur la production agricole, sur l'intégrité physique des populations riveraines et des biens matériels.

En milieu urbain, l'on assiste à une concentration des industries sans dispositif de protection efficace. A cela s'ajoute la faible capacité opérationnelle des services de protection des biens et des personnes, qui, plus est, ne couvrent pas la totalité du territoire. L'urbanisation croissante et galopante fragilise les couches les plus pauvres rejetées dans les quartiers spontanés.

2.2.4 Vulnérabilité économique et financière

Les pays développés tout comme les pays en développement traversent depuis quelques années des crises économiques et financières très graves. Le Burkina Faso ne constitue pas une exception à cette situation. L'économie du Burkina Faso étant essentiellement agricole, 60 % du total des exportations tous secteurs confondus, demeure vulnérable et étroitement liée aux aléas climatiques.

L'agriculture proprement dite est confrontée à des conditions physiques défavorables et jusque là utilise des méthodes de production pour la plupart archaïques. Elle produit tout de même environ 35 % du Produit Intérieur Brut (PIB).

La production intérieure brute du secteur agricole - élevage reste donc faible et très dépendante des intempéries.

Exportateur de matières premières dont le cours mondial est perpétuellement révisé à la baisse, le Burkina Faso tout comme les autres pays en développement ont connu de nombreux soubresauts économiques.

En effet, la chute des cours mondiaux, à partir de 1986 a provoqué d'importants déficits dans certaines sociétés du pays comme la Société des Fibres Textiles (SOFITEX) Cette dernière qui a continué néanmoins à acheter le coton aux producteurs à des prix relativement élevés. C'est ainsi qu'au début de la présente décennie, le cumul des pertes de cette société s'élevait à 11 milliards de nos francs CFA.

Cette situation économique déjà précaire s'est aggravée dans la plupart des pays africains de la zone franc par la récente dévaluation du franc CFA. Cette nouvelle mesure a suscité un certain nombre d'autres préoccupations qui toutefois sans annihiler la menace permanente des catastrophes vient jeter des zones d'ombre sur leur caractère prioritaire.

III. ACTIVITES D'ATTENUATION DES EFFETS DES CATASTROPHES NATURELLES

Pendant longtemps et jusqu'à une époque récente, la question des catastrophes naturelles n'était pas considérée comme prioritaire donc non intégrée dans les plans de développement.

Dans le cadre de la décennie, les autorités nationales ont engagé des actions vigoureuses et concertées à court, moyen et long terme pour atténuer et prévenir les effets néfastes des différentes catastrophes vécues (sécheresse, inondation, infestations acridiennes, désertification) et aussi pour réduire les victimes et les destructions imputables à celles-ci.

3.1 Etat des stratégies et mesures d'atténuation des effets

Dans le souci d'un développement durable et soutenu, le Burkina Faso se doit de conjuguer ses efforts avec ceux de la communauté internationale en vue de définir des stratégies et des mesures appropriées d'atténuation des catastrophes.

Pour ce faire, un certain nombre de mesures institutionnelles, législatives et organisationnelles ont été prises par le Gouvernement. Il s'agit essentiellement :

3.1.1 Création et renforcement des structures institutionnelles de gestion des catastrophes

- Le Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), point focal de la décennie internationale de prévention des catastrophes naturelles
- Le Secrétariat Permanent du Plan d'Action National pour l'Environnement (SP/PANE)
- Le Secrétariat Permanent de Coordination de la Politique Céréalière (SP/CPC)
- La Direction Générale de la Protection Civile
- L'Unité de Gestion Opérationnelle du Programme National de Gestion des Terroirs (UGO/PNGT).

Toutes ces structures sont chargées de la gestion rationnelle des ressources naturelles et de la protection des personnes et des biens. Ces structures sont représentées tant au niveau national que provincial avec des organes opérationnels de coordination.

3.1.2 Adoption et mise en oeuvre d'une réforme agraire et foncière

Cette loi sur la réorganisation agraire et foncière promulguée en août 1984 fait du terroir villageois, l'unité de gestion des ressources naturelles dont la responsabilité incombe aux collectivités rurales.

3.1.3. Elaboration et mise en oeuvre d'un programme
National de gestion des terroirs.

Le Gouvernement a décidé en février 1991 la mise en oeuvre d'un programme national de gestion des terroirs qui vise à promouvoir la pérennité des systèmes de production à partir d'un plan d'utilisation des sols et de normes de mise en valeur des ressources. Il est aussi appelé à devenir un instrument privilégié de gestion des migrations internes.

3.1.4. Elaboration et mise en oeuvre d'un plan d'action national
pour l'environnement

L'objectif principal du PANE est de favoriser la gestion rationnelle des ressources naturelles renouvelables et l'amélioration du cadre de vie au Burkina Faso pour un développement durable.

C'est dans ce sens que le PANE a intégré le programme des trois luttes dans ses objectifs. Ce programme est une innovation pour la population rurale à préserver le couvert végétal en limitant les coupes abusives du bois, la divagation des animaux et en interdisant les feux de brousse.

3.1.5. Elaboration et mise en oeuvre de schémas régionaux
d'aménagement du territoire

L'objectif visé est de permettre la mise en valeur des régions et de permettre une évaluation et une coordination adéquate des interventions de développement en fonction du potentiel du milieu.

3.1.6. Elaboration et mise en oeuvre d'un plan national céréalier en vue de garantir de façon durable une alimentation suffisante et régulière à toutes les catégories de la population. L'objectif visé est la sécurité alimentaire du pays.

3.1.7. Elaboration et mise en oeuvre d'un système d'alerte intégré

Ce système en cours d'élaboration doit favoriser une gestion intégrée des catastrophes naturelles en s'appuyant sur les données météorologiques, la situation hydrologique, la production végétale, la situation phytosanitaire et acridienne la production animale et la situation sanitaire des populations.

3.1.8. Elaboration et mise en oeuvre d'un plan national de préparation et d'intervention en situation d'urgence en cas de catastrophe.

Pour améliorer l'état de préparation et de réponse aux situations de crise dues aux catastrophes naturelles et d'atténuer leurs effets, le Burkina Faso vient d'élaborer un plan national d'intervention en situation de crise, notamment alimentaire.

3.1.9. Elaboration et mise en oeuvre d'un programme national de formation, d'éducation et de sensibilisation sur la prévention des catastrophes et la gestion des programmes de secours d'urgence. A cet actif des séminaires de sensibilisation ont été déjà organisés à l'intention des décideurs nationaux, régionaux et provinciaux et de même les techniciens des structures provinciales opérationnelles de gestion des catastrophes ont reçu une formation en la matière.

Des séminaires locaux sont en voie d'organisation au profit des communautés rurales de base en vue de limiter les dégâts engendrés par les différentes catastrophes.

3.1.10. Elaboration, adoption et mise en oeuvre d'une stratégie nationale et un plan d'action (1991-1995) pour le renforcement du rôle des femmes dans le développement.

L'objectif fondamental est d'assurer la promotion des femmes par l'amélioration de la productivité, l'allégement des tâches et l'élimination des structures et pratiques oppressives.

3.1.11. Elaboration et application d'un code du travail visant la protection des travailleurs. Il contient notamment des dispositions générales d'hygiène et de sécurité et des règles de prévention incendie.

3.2 Problèmes

Les problèmes spécifiques aux actions d'atténuation des effets des catastrophes dans presque tous les pays en développement et du Burkina en particulier se caractérisent essentiellement par le manque cruel de ressources propres (financières et matérielles).

Bien que disposant parfois de compétences techniques requises en matière de recherches scientifiques dans le domaine des catastrophes dans la plupart des pays, on se heurte à une insuffisance voire même à l'inexistence totale des structures d'accueil adéquates et de matériels appropriés pour stimuler la recherche.

Il y a donc lieu de renforcer les capacités nationales en la matière. En réalité, la recherche sur la prévention et la réduction des catastrophes est quasi inexistante au Burkina. Elle relève parfois de l'initiative de certains centres ou instituts de recherche liés à des universités ou à des écoles. Les partenaires de coopération sont généralement réticents à s'impliquer dans les projets de recherche à long terme dans les pays en développement.

Sur le plan sanitaire, la situation est préoccupante et se caractérise par :

- des taux de mortalité et de morbidité très élevés ;

- la persistance de maladies endémo-épidémiques ;
- la persistance de la malnutrition protréino-calorique et de nombreuses maladies carencielles et enfin des conditions d'hygiène et d'assainissement déplorables.

Cet état général sanitaire peu performant est lié entre autres aux causes ci-après :

- faible accès aux services de santé (51 % en milieu urbain et 49 % en milieu rural) ;
- faible couverture en soins de santé maternelle, infantiles en planification familiale ;
- bas niveau d'éducation sanitaire lié à l'analphabétisme très élevé.

En raison de son statut social particulier, la situation socio-sanitaire de la femme est encore plus préoccupante, malgré une volonté politique d'améliorer la santé de la mère et de l'enfant. En effet, le taux de mortalité maternelle reste élevé (610 décès pour 100.000 naissances vivantes). Il en est de même pour le taux de malnutrition chez les femmes (34 % des femmes de 16 à 45 ans).

Par ailleurs, certaines pratiques traditionnelles et dégradantes affectent la santé des femmes (excisions, mariages précoces, lévirats, etc).

D'une manière générale, le Burkina Faso manque de ressources propres pour l'exécution des plans et programmes définis dans le cadre de la prévention et de l'atténuation des catastrophes.

Aussi, le Gouvernement s'est-il engagé dans un Programme d'Ajustement Structurel en vue de mobiliser les ressources nécessaires pour l'exécution de ses plans et programmes de développement.

L'insuffisance de la législation en matière de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes et notamment l'inexistence de la réglementation en matière de construction et d'aménagement (absence de code de la construction et de l'habitation et code d'urbanisme) accentuent les risques et constituent des obstacles à la clarification des responsabilités individuelles et collectives.

IV. ALERTE

4.1 Système d'observation, de prévision et d'alerte

Durant ces dernières décennies, le Burkina Faso a survécu à diverses catastrophes. Toutefois, cela a pu survenir parfois par simple manque de système adéquat d'alerte ou de leur insuffisance.

Dans notre pays, certains systèmes traditionnels d'observations, de prévention et d'alerte des catastrophes ont été conservés jusqu'à nos jours. Il s'agit notamment du tam-tam, de la flûte traditionnelle, des cris de voix humaines, etc. Ces systèmes empiriques sont fréquemment utilisés lors des feux de brousse et de violentes tornades, dans les campagnes rurales les plus reculées.

Avec la modernisation des technologies, le Burkina Faso a mis en place des systèmes plus performants d'observations, de prévisions et d'alerte contre les catastrophes.

Dans le cadre de la surveillance permanente du temps, le Service Météorologique National dispose d'un réseau de 115 postes pluviométriques, 11 stations agro-météorologiques, 11 stations climatiques et 9 stations synoptiques.

Par ailleurs, on peut mentionner l'existence du Centre Régional de Télédétection de Ouagadougou (CRTO) qui rend également de nombreux services dans l'observation, la prévention et même de l'alerte en cas de catastrophe.

Les systèmes d'observation, de prévision et d'alerte des phénomènes géologiques sont quasi inexistantes au Burkina Faso. Heureusement, que dans ce domaine, on observe un calme apparent sur toute l'étendue du territoire national.

La sécheresse, phénomène lié à la climatologie est prise en compte par les systèmes d'observation, de prévision et d'alerte météorologique opérant dans le pays et dans la sous-région. A ce titre, on peut souligner le Centre Agrimet de Niamey dont les actions sont coordonnées par le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le CILSS.

Les études et analyses en matière de Sécheresse laissent percevoir une certaine périodicité à prendre en compte dans l'alerte de ce fléau qui appauvrit nos populations.

Le Burkina Faso a mis en place un Comité de Coordination de l'Information pour la Sécurité Alimentaire (CCI) avec une cellule technique qui sur la base des banques de données alerte les populations en cas de sécheresse prévisible.

En matière de sécheresse, il existe au niveau national, des structures centrales comme décentralisées des départements ministériels qui, à travers leurs actions quotidiennes, font de l'observation, de la prévision et de l'alerte des catastrophes.

Les Systèmes d'Information sur le Marché (SIM) collecte, traite et diffuse les informations sur les prix de céréales sur le marché national. Les fortes fluctuations à la hausse de ces prix constituent un indice de prévention et d'alerte des populations en matière de sécurité alimentaire.

La situation géographique de notre pays l'expose aux infestations acridiennes périodiques. Face à ce danger, le Burkina Faso s'est doté à travers le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales de systèmes d'observation, de suivi, de prévision et d'alerte des invasions.

A cet égard, la Direction Nationale de la Protection des Végétaux, appuyée par les organisations sous-régionales et régionales comme l'Organisation Commune de Lutte Anti-Aviaire (OCLALAV) et l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) sans oublier le CILSS et la FAO est l'organe central d'observation, de collecte d'information, d'alerte et de lutte contre les déprédateurs des cultures.

4.2 Problèmes

Au Burkina Faso, dans le domaine de l'alerte des différentes catastrophes, l'un des principaux problèmes rencontrés est l'insuffisance de réseaux performants d'observations et d'analyses.

Au niveau météorologique comme dans les autres secteurs, le pays est bien loin de satisfaire ses besoins en équipements alors que les défis à relever augmentent quotidiennement.

Il existe d'énormes difficultés dans la diffusion des résultats des analyses, informations et avis qui ont pu être recueillis avec le matériel et les moyens existants.

Pour la diffusion et la communication, on rencontre effectivement des difficultés d'accès aux médias (presse écrite, télévision et radio) qui sont plutôt en recherche de nouvelles sensationnelles.

Au Burkina Faso, le Bulletin Météorologique National est diffusé à la télévision seulement grâce à un sponsoring ce qui constitue du reste, une innovation.

En effet, les coûts de diffusion des informations et des données de base sont trop élevés.

Les systèmes de télécommunication dans nos pays sont peu fiables et insuffisants, peu décentralisés, ce qui constitue une entrave à la collecte et la transmission à temps opportun des données.

Un problème majeur se pose dans le système parfois manuel de traitement des données qui se traduit par un déphasage dans les délais de diffusion de l'information par rapport à l'événement qui doit se produire.

Dans nos pays à équipement précaire de systèmes d'observation, de prévision et d'alerte, on rencontre des problèmes énormes dans l'interprétation des données. Alors qu'une mauvaise interprétation donne de mauvaises prévisions. Le taux d'analphabétisme de la population très élevé 84 % constitue une contrainte majeure à l'éducation et à la compréhension en matière de prévention et d'alerte contre les catastrophes.

On assiste également à une insuffisance du personnel qualifié dans la recherche scientifique, la prévision et l'alerte des catastrophes.

S'agissant donc des réactions institutionnelles et individuelles par rapport aux différentes catastrophes, on dénombre une multitude de lacunes. Elles se traduisent pour la plupart par le cloisonnement dans les recherches, par le manque d'échanges d'expériences, par la lourdeur et la lenteur administratives qui caractérisent la collaboration et la coopération entre institutions elles-mêmes et entre les pays.

Du point de vue réactions individuelles face aux phénomènes catastrophiques, les problèmes souvent rencontrés sont les suivants : l'incrédulité face aux risques prévisibles évoqués, inertie et obstination des populations à l'attachement au terroir ancestral.

De tous ces problèmes, il découle qu'un accent particulier doit être mis surtout sur la prévention. Il vaut mieux investir suffisamment dans la prévention que d'être obligé de payer au prix fort dans les réparations, ce qui est malheureusement le cas le plus fréquent.

V. COOPERATION INTERNATIONALE

Le Burkina Faso a adhéré et approuvé les buts et objectifs de la Décennie et a initié un certain nombre de programmes et de plans en matière de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes naturelles. Cependant, ses moyens étant limités, leur mise en oeuvre effective demeure problématique. Dans un domaine aussi vital que celui de la prévention et la réduction des catastrophes, il est intéressant cependant de constater que la solidarité internationale est agissante et tangible.

Le Burkina Faso n'est pas en reste. Des projets spécifiques d'atténuation des effets des catastrophes sont réalisés grâce à la coopération internationale. La solidarité internationale s'est manifestée à toutes les étapes des grandes sécheresses survenues au Burkina Faso (1972/1973 - 1983-1984 - 1990-1991) ainsi que lors des inondations catastrophiques de 1992.

En matière de coopération avec les autres comités nationaux pour la décennie, il faut souligner que l'expérience accumulée par notre pays dans les domaines de la gestion de l'environnement et de l'aménagement des terroirs est porteuse d'espoir pour les pays voisins et mérite d'être partagée. Dans ce cadre, les techniciens des pays limitrophes organisent des voyages d'études et participent à des séminaires et ateliers de formation au Burkina Faso.

De même, le Burkina Faso est souvent victime des attaques d'acridiens et a élaboré des stratégies adaptées et efficaces de lutte contre ces déprédateurs avec la participation active des populations rurales. Dans ce domaine également, l'exécution des projets conjoints de formation et de lutte anti-acridienne avec les pays membres de l'Autorité du Liptako Gourma (Mali- Niger- Burkina) est une illustration de coopération sous-régionale fructueuse.

Il en est de même pour la lutte contre les épidémies qui ne connaissent pas les frontières des états. Des laboratoires sentinelles ont été créés afin de détecter les porteurs et des opérations de vaccination ont été entreprises en faveur des populations de trois pays membres du Liptako-Gourma.

D'une manière générale, le Burkina Faso regorge de jeunes diplômés, volontaires, dynamiques et de talent qui oeuvrent dans des organisations humanitaires (Croix Rouge - SOS Humanité, etc) et prêts à apporter assistance à d'autres nations en difficulté. A titre d'exemple, on peut citer les envois récents de contingents de jeunes volontaires burkinabè (médecins, infirmiers, ingénieurs et secouristes, etc.) et de militaires respectivement au Burundi et au Togo pour apporter leur contribution aux conflits ethno-politiques que connaissent ces deux pays.

Par ailleurs, notre pays a pris une part active à l'adoption de l'Initiative Humanitaire Africaine, pour le développement durable préparé par le Centre Panafricain de prospectives Sociales et présenté au sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA au Caire en 1993. Malgré les bons signes de coopération internationale dans le cadre de la Décennie, on déplore certaines insuffisances et lacunes parmi lesquelles on peut citer :

- les lourdeurs administratives face à l'urgence des actions et la promptitude d'intervention devant certaines situations désespérées ;
- les insuffisances des fonds octroyés, la complexité des procédures de mise en oeuvre des aides ;
- le manque de coordination entre les différents intervenants ;

- la réticence des partenaires à s'impliquer dans les projets à long terme ;
- la non-harmonisation des stratégies d'intervention ;
- les conditionnalités de l'aide.

VI. EVALUATION GLOBALE ET ACTIVITES FUTURES AU TITRE DE LA DECENNIE

6.1 Objectifs et réalisations

Dans un souci de développement durable, le plan quinquennal de développement du Burkina Faso en cours d'exécution et qui s'achève en 1995 ainsi que les futurs plans de développement intègrent largement les objectifs majeurs de la décennie internationale à savoir :

- des évaluations globales à l'échelle nationale des risques provenant des catastrophes naturelles ;
- des plans visant à atténuer les effets des catastrophes aux niveaux national et/ou local faisant appel à la prévention et à la préparation à long terme ainsi qu'à la sensibilisation des collectivités ;
- des moyens permettant d'accéder rapidement aux systèmes d'alerte mondiaux, régionaux, nationaux et locaux et de diffuser largement des alertes.

Pour atteindre ces objectifs majeurs, des stratégies et des actions ont été identifiées dont la mise en oeuvre doit permettre la prévention et la réduction des effets des catastrophes tout en favorisant un développement durable du pays.

Le tableau synoptique ci-après illustre et décrit les objectifs, les réalisations ainsi que les activités futures programmées pour la seconde moitié de la décennie.

6.2 Prévisions et projets pour la seconde moitié de la décennie

Ces prévisions et projets pour la 2ème moitié de la décennie sont récapitulés dans le tableau synoptique. Ce paquet de projets du futur se veut réaliste et dimensionné à dessein. La première moitié de la décennie n'a pas permis au Burkina de concevoir des projets spécifiques de prévention et d'atténuation des catastrophes avec l'appui du Secrétariat de la Décennie. Des améliorations sensibles doivent être apportées dans les relations entre les comités nationaux et le Secrétariat de la Décennie pour accroître les projets réalisés en vue d'atteindre les objectifs de la décennie.

TABLEAU SYNOPTIQUE D'ÉVALUATION
GLOBALE ET ACTIVITÉS FUTURES
AU TITRE DE LA DÉCENNIE

OBJECTIFS	STRATÉGIES	ACTIVITÉS ADJACENTES		ACTIVITÉS FUTURES
		PROGRAMMÉES	RÉALISÉES	
1. Réforme Agricole et Foncière	* Lutte contre la désertification	- Lancement des Trois luttes	- en cours d'exécution	- Poursuite des activités
	* PANE	- Etude PANE	- Adoptée	- Mise en oeuvre des actions
	* PNGT	- Actions de terrains	- en cours d'exécution	- Poursuite des activités
	* Code de l'environnement	- Elaboration du Code	- adoptée	- Elaboration et adoption textes d'application
	* Plan National céréalier	- Elaboration du Plan	- adoptée	- mise en oeuvre des actions
2. Prévention des Catastrophes Naturelles	* Législation et Réglementation	- Elaboration des textes	- Adoption CONASUR et DGPC	- Assistance technique et financière aux structures de coordination
	* Alerte et Prévention	- Création C.C.I. et finalisation du système d'alerte intégré	- En cours financement et mise en oeuvre du C.C.I.	
	* Plan d'intervention et Réhabilitation	- Etude du Plan	- En cours d'approbation assistance pendant 3 ans pour mise en oeuvre	

OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIVITES ADJACENTES		ACTIVITES FUTURES
		PROGRAMMEES	REALISEES	
2. Prévention des Catastrophes Naturelles (suite)	<p>*Sensibilisation formation des décideurs et Techniciens</p> <p>* Recensement des risques et cartographie</p>	<p>- 5 Séminaires prévus</p> <p>- Inventaire et cartographie des risques majeurs</p>	<p>- 3 Séminaires réalisés</p>	<p>- 2 séminaires à réaliser</p> <p>- Assistance technique et financement études.</p>
3. Atténuation des Effets des catastrophes	<p>* Renforcement des capacités opérationnelles des structures de coordination.</p> <p>* Sensibilisation formation et éducation des populations</p>	<p>-Organisation d'un système d'information-Education et Communication</p>	<p>-</p>	<p>- Assistance technique et étude d'élaboration d'un guide pratique d'évaluation des risques et des besoins - Assistance financière en équipement didactiques pour la formation</p>
	<p>* Intégration de la prévention dans les plans et programmes de développement</p>			

OBJECTIFS	STRATEGIES	ACTIVITES ADJACENTES		ACTIVITES FUTURES
		PROGRAMMEES	REALISEES	
<ul style="list-style-type: none"> Atténuation des effets des catastrophes (Suite) 	<ul style="list-style-type: none"> * Activités de recherche sur la prévention et la réduction des effets des catastrophes. * Développement et renforcement du cadre institutionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et recherches - Elaboration des textes sur la mise en place d'un Conseil Supérieur de la Protection Civile. 	-	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique et financement études - Elaboration et mise en oeuvre des plans d'organisation de secours - Assistance technique en équipement d'un centre de coordination des opérations

ABBREVIATIONS

PANE : Plan d'Action National pour l'Environnement
 PNGT : Programme National de Gestion des Terroirs
 CCI : Comité de Coordination de l'Information pour la sécurité alimentaire
 DGPC : Direction Générale de la Protection Civile
 CONASUR : Comité National de Secours d'urgence et de Réhabilitation
 RAF : Réforme Agraire et Foncière

 Lutte contre la coupe abusive du bois
 Lutte contre la divagation des animaux
 Lutte contre les feux de brousse

CONCLUSION :

La sécheresse, la désertification, les inondations, les épidémies, les feux de brousse et les invasions acridiennes constituent des catastrophes naturelles connues au Burkina Faso et qui affectent ses performances socio-économiques et réduisent les populations à un état de pauvreté. Les effets des catastrophes se font ressentir à tous les niveaux de la vie nationale, n'épargnant ni les populations, ni la production agricole et ni l'économie nationale en général. A titre d'exemple la sécheresse de 1983-1984 a affecté environ 2.500.000 personnes, et engendré des pertes considérables sur la production agricole, sur le cheptel et occasionné des déplacements massifs de population à la recherche de la nourriture et de l'eau. Les groupes les plus vulnérables : les femmes, les enfants et les personnes âgées ont payé un lourd tribut des conséquences socio-économiques déjà dramatiques de toutes ces catastrophes sont aujourd'hui aggravées par la récente dévaluation du F.CFA.

Face à ces catastrophes naturelles et aux situations d'urgence créées le Burkina Faso a adopté pendant longtemps des stratégies de gestion ponctuelle sans véritable intégration des phénomènes des catastrophes dans les plans de développement.

Au fil des ans les politiques et les stratégies mises en oeuvre pour faire face aux catastrophes et situations d'urgence ont évolué vers des approches plus systématique et coordonnées pour la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes. Ceci s'est traduit par l'élaboration et la mise en oeuvre de plusieurs plans et programmes de développement adaptés prenant en compte la composante prévention des catastrophes.

Sur le plan national le Gouvernement en collaboration avec ses partenaires a permis la mise en place de cadres institutionnels pour une meilleure gestion des catastrophes naturelles.

L'émergence d'ONG et des associations nationales et locales s'intéressant aux problèmes liés aux catastrophes naturelles confirment et consolident les efforts communs déployés.

Il est par ailleurs encourageant et reconfortant de constater la prise de conscience marquée des populations rurales, des communautés de base par rapport à certains aspects de gestion des catastrophes et l'émergence d'une solidarité communautaire face à l'atténuation des effets des catastrophes. Des insuffisances subsistent cependant encore et doivent être comblées pendant la 2ème moitié de la Décennie par un renforcement des capacités opérationnelles des structures opérationnelles.

Face à ces grands défis que constituent les catastrophes et les situations d'urgence, le Burkina Faso se doit une fois de plus de conjuguer ses efforts avec les partenaires internationaux, nationaux, provinciaux, locaux et principalement les communautés de base concernées pour juguler les effets désastreux et briser le cercle infernal de la dépendance et de la pauvreté. La Décennie Internationale de la Prévention des Catastrophes Naturelles doit être un tremplin et un catalyseur.